

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Conseiller absent : 4

Conseillers votants : 15 dont 4 par procuration.

Votants : 15

Le procès-verbal est approuvé le : 26/09/2024

Le procès-verbal est affiché le : 27/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme est réuni en séance ordinaire salle de la rode, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

Date de la convocation : 12 juillet 2024

Etaient présents : MM ARMAGNAT - BONY - CAMINADE - CASSAGNOLE - CHAULE - COUSIN – DUFOUR - HUSSON - PELLETIER - RAKOWSKI – TROUBADY.

Etaient absents : MM LAMBERT (pouvoir donné à M. CASSAGNOLE), GERMAIN (pouvoir donné à M. PELLETIER), SCHERER (pouvoir donné à M. RAKOWSKI), LARIVIERE (pouvoir donné à Mme. CHAULE)

Considérant que le quorum est atteint, la séance a débuté à 18h35,

Ordre du jour

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.
Adoption du PV de la réunion du 11/06/2024.

Urbanisme, voirie et questions foncières

Modification des conditions d'occupation du domaine public par les commerces.
Création d'une boucle multimodale au cœur du triangle d'or - Demande d'autorisation environnementale - Avis des collectivités et de leurs groupements.

Opérations d'investissement

Château du Roy : adoption d'un avenant n° 2 au marché de travaux.
Adoption d'un devis réactualisé d'Ozone pour la sécurisation du Château du Roy
Musée : choix d'une entreprise pour le lot n° 11 (Menuiserie bois en restauration).
Travaux d'éclairage public : renouvellement foyers 265, 267, 268, ARM 418 et foyer 274 ARM 417.
Travaux de génie-civil de télécommunication à Castarnou.
Réfection des huisseries de l'Hôtel du Gouverneur : avenant à l'acte d'engagement du maître d'œuvre.
Remplacement d'un appui de baie en pierre de taille moulurée sur l'Hôtel du Gouverneur.

Finances

Adoption d'une décision modificative du budget 2024 du lotissement.

Culture

Adoption du projet de règlement intérieur de la bibliothèque de Domme.

Fonctionnement du Conseil Municipal et des services municipaux

SICTOM du Périgord Noir et SIAEP du Périgord Noir : remplacement d'un délégué titulaire.
Présentation du nouveau site internet de la commune.

Divers

Le Secrétariat de séance était assuré par : M. Hervé CAMINADE

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2024 est adopté.

Modification des conditions d'occupation du domaine public

Vu l'avis de la Commission « Relation avec les Commerçants – Marché » du 07 mai 2024 ;

Le maire fait lecture des dispositions et des articles de la délibération.

La délibération vise à établir les conditions d'occupation du domaine public communal par les commerces de Domme, en conformité avec les règlements d'urbanisme. L'occupation nécessite une autorisation temporaire du Maire, qui est personnelle, d'une durée déterminée (généralement un an), et peut être suspendue sans préavis. Les commerçants doivent respecter des règles de circulation, d'hygiène et de gestion des déchets, et fournir une attestation d'assurance.

Les zones d'occupation incluent plusieurs secteurs de la Bastide, avec des droits de trottoirs et de terrasses fixés à 15 € ou 13 € par mètre carré selon la saison (du 1er Avril au 30 Juin 13€/ M2, du 1er Septembre au 31 Octobre 13€/ M2, du 1er Juillet au 31 Août 15€/M2). Les parasols sont autorisés, mais sans publicité. D'autres dispositifs comme les distributeurs et systèmes de chauffage sont interdits.

Les commerces doivent déposer une demande annuelle d'occupation, accompagnée de justificatifs pour certains types d'activités. Les occupations non autorisées entraîneront des sanctions.

La présente délibération annule et remplace les précédentes concernant l'occupation du domaine public à partir du 1er août 2024.

Les aménagements commerciaux doivent également être autorisés par la Mairie et respecter les règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour et 2 abstentions, adopte les modalités d'occupation du domaine public par les commerces de Domme, du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, applicables à compter du 1^{er} août 2024.

Boucle multimodale d'accès aux 2 rives de la vallée de la Dordogne au cœur du triangle d'or », pour des nouvelles mobilités sécurisées - Avis des communes et des EPCI

La zone du Triangle d'or en Dordogne, essentielle pour le tourisme, a connu une forte augmentation de fréquentation, notamment avec plus de 800 000 visiteurs en 2022 pour des sites majeurs. Toutefois, cette affluence pose des défis en matière de sécurité routière et de préservation de l'environnement.

Pour y remédier, le Département propose la création d'une Boucle multimodale visant à organiser les flux de circulation, encourager des modes de transport plus respectueux de l'environnement, et garantir un accès sécurisé aux secours.

Le projet, soumis à enquête publique du 09 juillet au 09 août 2024, nécessite une autorisation environnementale du Préfet.

Le Conseil municipal de Domme, concerné par le projet, doit formuler un avis dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet, soulignant qu'il permettra de fluidifier le trafic tout en préservant l'environnement. Il a également suggéré que les travaux de démolition soient suspendus jusqu'à l'obtention de l'autorisation environnementale.

Cette délibération sera notifiée au Préfet et publiée selon les procédures habituelles.

Château du Roy : adoption d'un avenant n° 2 au marché de travaux

Le Maire présente un avenant n° 2 au lot 1 (Maçonnerie – Pierre de Taille) dans le cadre des travaux de stabilisation des vestiges du Château du Roy, classé Monument Historique.

Cet avenant comprend des travaux supplémentaires devenus nécessaires, qui ne figuraient pas dans le contrat initial, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les travaux incluent l'évacuation des eaux, la sécurisation d'un banc rocheux, et la reprise de maçonnerie, pour un montant de 54.324,39 € HT, ce qui ne dépasse pas 50% du montant initial du marché.

Le montant initial du marché était de 299.957,71 € HT (359.949,25 € TTC).

Avec l'avenant n° 2, le nouveau montant total du marché s'élève à 374.005,94 € HT (448.807,13 € TTC).

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cet avenant et autorise le Maire à le signer, annulant ainsi la délibération n° 26/2024 du 27 février 2024.

Adoption d'un devis réactualisé d'Ozone pour la sécurisation du Château du Roy

Le Maire rappelle les travaux effectués à la suite de l'effondrement partiel des remparts du Château du Roy sur la route départementale n° 49.

Il indique qu'une première délibération (n° 75/2024) avait été adoptée le 09 avril 2024 pour des travaux de sécurisation, incluant un devis de l'entreprise OZONE pour un montant de 89.443,00 € HT.

Un devis actualisé de la même entreprise, s'élevant à 96.037,00 € HT, a été présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce nouveau devis, qui annule et remplace le précédent, et autorise le Maire à le signer.

Cette délibération annule également la délibération n° 94/2024 du 11 juin 2024.

Marché de travaux d'aménagement du Musée : absence de candidature suite à appel d'offres Lot n°11 et possibilités de consulter directement les entreprises

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, a discuté du marché de travaux de restauration du Musée et de son extension.

Il a été rappelé que, par la délibération n° 37/2024 du 09 avril 2024, le marché avait été déclaré infructueux pour les lots 9, 11 et 19, et qu'une nouvelle consultation devait être relancée, avec le lot 9 scindé en deux sous-lots (9A : Menuiserie Acier et 9B : Menuiserie Aluminium).

Suite à une nouvelle consultation, le lot n° 11 a également été déclaré infructueux par la délibération n° 92/2024 du 11 juin 2024, en raison de l'absence d'offre.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 juin 2024, mais aucune offre n'a été déposée.

En vertu de l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déclarer le marché public de restauration du Musée pour le lot n° 11 infructueux et autorise le Maire à consulter directement des entreprises qualifiées pour ce lot et à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

Travaux d'éclairage public : renouvellement foyers 265, 267, 268, ARM 418 et foyer 274 ARM 417.

Le Maire rappelle la nécessité de travaux d'éclairage public, incluant le renouvellement en LED des foyers 265, 267, 268, ARM 418 et foyer 274 ARM 417.

Le coût total de l'opération est estimé à 10.908,52 € TTC.

Le Conseil a été sollicité pour donner son accord sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. Conformément au règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la

commune s'élève à 65 % de la dépense hors taxes, soit environ 5.908,78 € HT. Un décompte des sommes dues sera envoyé par le SDE 24 après contrôle des travaux, et la dépense sera inscrite au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le dossier qui lui est présenté, demande au SDE 24 de réaliser les travaux au 4ème trimestre 2024, s'engage à inscrire cette dépense au budget de la commune, s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à

réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**Travaux de
génie-civil de télécommunication à Castarnou.**

Le Maire présente un rapport concernant les programmes de dissimulation de réseaux dans le cadre de la démarche environnementale des collectivités territoriales de la Dordogne.

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a établi une convention avec l'opérateur ORANGE pour encadrer la dissimulation des réseaux de télécommunications aériens. Dans le cadre de l'effacement des réseaux d'électrification sur la commune, il est proposé d'enfourer également les faisceaux aériens de télécommunications.

Les travaux de génie civil, comprenant tranchées, gaines et chambres de tirage, seront à la charge de la commune, pour un montant de 7.425,87 € HT (8.911,04 € TTC). Le Maire a sollicité l'accord du Conseil Municipal pour approuver ce projet. Le coût des travaux sera réglé par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL à l'entreprise, et la commune remboursera ces sommes après réception du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner le SYNDICAT DEPARTEMENTAL comme maître d'ouvrage pour ces travaux, d'approuver le dossier présenté, de prévoir l'inscription de cette dépense au budget de la commune, de s'engager à régler les sommes dues à réception du décompte, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires, y compris la convention avec le SDE 24.

Hôtel du Gouverneur : Réfection des huisseries : avenant à l'acte d'engagement du maître d'œuvre.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait précédemment retenu APGO – Architecture & Patrimoine pour la maîtrise d'œuvre de la réfection des huisseries de l'Hôtel du Gouverneur, selon la délibération n° 25/2024 du 27 février 2024.

Pour permettre le règlement des honoraires du prestataire par acomptes, il est nécessaire de modifier l'acte d'engagement par un avenant, sans impact financier sur le montant du marché, et avec un délai d'exécution fixé à 6 mois.

En se référant au Code de la Commande Publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Hôtel du Gouverneur : Remplacement d'un appui de baie en pierre de taille moulurée.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé, par la délibération n° 61/2023 du 05 avril 2023, le devis de l'entreprise EI GALAUP pour le remplacement d'un appui de baie en pierre de taille sur l'Hôtel du Gouverneur.

Étant donné que cette entreprise n'est pas intervenue jusqu'à présent et en raison de l'urgence des travaux, le Maire présente un nouveau devis de l'entreprise SGRP pour des travaux similaires, d'un montant de 5.854,45 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de SGRP et autorise le Maire à le signer, tout en abrogeant la délibération n° 61/2023.

Adoption d'une décision modificative du budget 2024 du lotissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à certains articles du budget du Hameau la Croix de la Pierre pour l'exercice 2024 sont insuffisants et qu'il convient de voter les crédits supplémentaires ci-après :

Intitulé	Chapitre et article	Crédits supplémentaires à voter en recette	Crédits supplémentaires à voter en dépense
Achat stockés – Terrains à aménager	6015		57.943,00 €
Variation de stocks de terrains aménagés	042/71355	57.943,00 €	
Terrains aménagés	040/3555		57.943,00 €
Emprunt en Euro	1641	57.943,00 €	
TOTAL		115.886,00 €	115.886,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 98/2024 du 11 juin 2024.

Adoption du projet de règlement intérieur de la bibliothèque de Domme.

Pour faire suite à l'adoption du Plan Départemental de Lecture, le Maire présente un projet de règlement intérieur pour la Bibliothèque Municipale de Domme.

Le règlement intérieur comporte des dispositions relatives : à l'accès à la bibliothèque et ses activités ; au respect des biens et des personnes et au droit à l'image ; à l'accès aux documents pour les usagers ; à la protection des données personnelles ; au prêt de documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur pour la bibliothèque municipale de Domme.

SICTOM du Périgord Noir : remplacement d'un délégué titulaire.

Le Maire rappelle que M. Francis Cousin est délégué titulaire de la commune de Domme au SICTOM du Périgord Noir.

Par courrier en date du 07 juillet 2024, M. Francis Cousin a indiqué que, pour des raisons de santé, il souhaite être remplacé comme délégué titulaire à ce syndicat mais qu'il souhaiterait pouvoir continuer à y siéger comme délégué suppléant. Le Maire propose la répartition des sièges suivante :

- Titulaires : Jean- Claude Cassagnole – Patrick Armagnat.
- Suppléants : Francis Cousin – Patrick Pelletier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit comme ci-dessus les délégués titulaires et suppléant au SICTOM du Périgord Noir et charge M. le Maire de transmettre à ce syndicat les noms et coordonnées des nouveaux délégués.

SIAEP du Périgord Noir : remplacement d'un délégué titulaire.

Le Maire rappelle que M. Francis Cousin est délégué titulaire de la commune de Domme au SIAEP du Périgord Noir.

Par courrier en date du 07 juillet 2024, M. Francis Cousin a indiqué que, pour des raisons de santé, il souhaite être remplacé comme délégué titulaire à ce syndicat mais qu'il souhaiterait pouvoir continuer à y siéger comme délégué suppléant. Le Maire propose la répartition des sièges suivante :

- Titulaire : Jean-Claude Cassagnole.
- Suppléant : Francis Cousin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit comme ci-dessus les délégués titulaires et suppléant au SIAEP du Périgord Noir et charge M. le Maire de transmettre à ce syndicat les noms et coordonnées des nouveaux délégués.

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier

Le Maire rappelle la nécessité de renforcer les services de la commune de Domme en période estivale ou lors d'un accroissement d'activité.

En vertu du Code Général de la Fonction Publique et du décret relatif aux agents contractuels, il a été proposé de recruter des agents contractuels de catégorie C pour des périodes inférieures à 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décidé d'autoriser le Maire à procéder à ces recrutements pour des emplois non permanents, en déterminant les besoins, les niveaux de recrutement, la durée hebdomadaire de travail (temps complet ou non-complet) et la rémunération, qui sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de la catégorie C. De plus, il a été décidé d'inscrire les crédits correspondants au budget et d'autoriser le Maire à signer les contrats de travail liés à ces recrutements.

Achat de matériel pour le service technique et de 2 barnums pour les manifestations de la commune

Le Maire indique que compte tenu de certains travaux spécifiques à réaliser par les agents du service technique et du besoin d'équiper la commune de barnums supplémentaires pour les manifestations organisées par la Commune, il est nécessaire de compléter les équipements communaux par l'achat de :

- Broyeur et jeu de couteaux
- Mats élévateurs
- Remorque d'un montant de
- 2 Barnums et leurs équipements

Il présente au Conseil Municipal un devis de la société « La Ferme de Turnac » pour un montant global 5830€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis précité d'un montant de 6996€ HT et autorise le Maire à signer le devis

Réaménagement du Musée : Aménagement d'un espace dédié aux artistes

Le Maire indique que dans le cadre du réaménagement et de valorisation des collections du musée, un projet visant à mettre en valeur les œuvres des artistes du pays dommois est mis en place dans le cadre de l'appel à projet

« Numérisation, médiation, création 2023.

Après avoir présenté le projet, il indique que celui-ci nécessite d'acquérir des bornes sonores à conductions sonores à conduction osseuse permettant la diffusion de capsules audios avec des contes racontant la vie des personnalités et des artistes qui ont été inspirés ou ont vécu dans le territoire.

Le Maire présente le devis de la société Losonnante d'un montant de 15680 € HT comprenant l'ensemble du mobilier, les équipements audios, les enregistrements en studio et la maintenance.

Le Maire précise que les subventions pour ce projet ont été attribuées. Il se sera ainsi financé comme suit :

- Coût : 15680€ HT

- Subvention DRAC Nouvelle Aquitaine 2024 : 4500€ (28.7%)
- Subvention Région Nouvelle-Aquitaine : 4500€ (28.7%)
- Reste à charges Commune : 6680€ (42.6%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le devis de la société LOSONNANTE d'un montant de 15680€ HT et autorise le Maire à signer le devis.
- accepte le plan de financement visé ci-dessus

Divers

Le Maire évoque des projets à venir :

- Evocation d'un achat éventuel de la parcelle D 273 dans le cadre du réaménagement de l'aire de pique-nique.
- Nom de la nouvelle Gendarmerie : après proposition du Maire, le service de Gendarmerie a refusé celle-ci, a fait des recherches et préférerai que ce soient des personnes locales. Ils proposent le non de Laviolle Georges Emile, prisonnier de guerre en Indochine et décédé en captivité. Avec accord du conseil, le Maire préparera une réponse positive rapidement et il faudra ensuite programmer l'inauguration du bâtiment.
- En partenariat avec l'Hôpital de Domme et l'Ehpad : « Photos d'hier et d'aujourd'hui », photos réalisées avec les résidents en costumes d'époque qui donnera lieu par la suite à une exposition.
- Le Maire indique que Mr Roger Armagnac a été nommé Référent « Frelons Asiatiques ».
- La mise du jour du site internet de la commune a été présentée. Celle-ci est évolutive et suite à cette présentation des remarques ont été actées pour prises en compte.

Fin de la séance à 22h10